

COMMUNE DE WIRWIGNES

Séance du Conseil Municipal du 28/06/2022 à 20 h 00

PROCES VERBAL N° 3/2022

Le Conseil municipal a été convoqué, par mail ou par courrier, en date du 20 juin 2022.

L'ordre du jour à la convocation était le suivant :

- Approbation du compte rendu du 12 avril 2022.
- Adoption définitive du RIFSEEP, suite à avis du Centre de Gestion.
- Régime d'absences des agents pour motif familial.
- Réforme de la publicité des actes.
- Adhésion de la CCDS au Syndicat mixte des Hauts de France Mobilités.
- Honoraires aménagement micro-crèche
- DBM n°1.
- Informations diverses.
- Tour de table.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 00.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominatif des membres présents et donne lecture de l'ordre du jour.

Présents : Aurélia BRYCKAERT ; Philippe COMPIEGNE ; Sylvie BEAUSSIRE ; Laura CREPIN ; Emmanuel DUCROCQ ; André GOUDALLE ; Éric HARLE ; Marine HUMIERE ; Philippe LELEU ; Gérard PAQUES ; Martine SENECAAT ; Julien SENEPART ; Jean-Marc WATTEZ

Absents excusés : Caroline LARDE donne procuration à André GOUDALLE.

Absent : Benoît BODIN

Nombre de Votants : 12

Le secrétariat de séance est assuré par Marine HUMIERE.

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2022.

Ordre du jour :

Demande d'ajouts un point : - Acceptation d'un don
- Abandon échange chemin du Quenneval

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

I / Approbation du dernier compte-rendu du 12 avril 2022.

Le compte rendu a été accepté à l'unanimité.

II/ Adoption définitive du RIFSEEP, suite à l'avis du centre de gestion.

Ce projet, présenté et adopté à l'unanimité lors de la réunion de conseil du 22 février dernier devait être présenté au comité technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique du Pas-de-Calais, pour avis :

- *Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités et défavorable à l'unanimité du collège des représentants du personnel au motif que les indemnités ne sont pas maintenues en cas de maladie de longue durée.*

Monsieur le Maire propose d'adopter définitivement ce nouveau régime d'indemnité à la date du 1^{er} septembre 2022, sans tenir compte de l'avis ci-dessus.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire et adopte définitivement le nouveau régime d'indemnité à partir du 1^{er} septembre 2022.

III/ Régime d'absences des agents pour motif familial.

Monsieur le Maire propose de fixer le régime des absences pour motif familial qui peuvent être octroyées aux agents de la commune. Cette proposition sera présentée au comité technique du Centre de Gestion du Pas-de-Calais pour avis non contraignant.

- Mariage ou PACS de l'agent : 3 jours ouvrables.
- Mariage ou PACS d'un enfant : 2 jours ouvrables.
- Mariage ou PACS de tout autre membre de la famille : 0 jour ouvrable.
- Décès d'un conjoint ou pacsé ou enfant : 5 jours ouvrables.
- Décès (père, mère, beau-père, belle-mère) : 3 jours ouvrables.
- Décès (petit-enfant, frère, sœur, beau-frère, belle-sœur) : 1 jour ouvrable.

Maladie très grave d'un membre de la famille : un aménagement de service ou une autorisation d'absence éventuellement seront accordés sur présentation d'une pièce justificative. La décision reviendra au Maire.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire concernant le régime des absences pouvant être octroyées aux agents de la commune.

IV/ Adhésion de la CCDS au Syndicat Mixte des Hauts de France Mobilités.

Par délibération du 18 mars 2021, le Conseil Communautaire de la CCDS a pris la compétence AOM (Autorité Organisatrice de la Mobilité) sur son territoire. Ce 24 février 2022, il a décidé d'adhérer au Syndicat Mixte des Hauts de France Mobilité. Cette adhésion est conditionnée au vote à la majorité qualifiée des communes membres.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il semble cohérent d'organiser la mobilité sur un territoire plus vaste que celui de la CCDS et propose donc aux membres du Conseil d'émettre un avis favorable à cette adhésion.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette adhésion.

V/ Honoraires mission d'étude de faisabilité micro-crèche.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en décembre dernier, il avait sollicité le cabinet Octogo de Wimereux pour mener une mission sur la faisabilité d'une micro-crèche dans la maison sise au 4 route de Questrecques. Cette mission comprenait des plans, devis descriptifs et estimatifs pour nous permettre de décider. Il avait aussi participé au montage des dossiers de subvention. Le montant de cette prestation s'élève à 3 000 € HT.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider le montant de cette prestation.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la facture d'un montant de 3 000 € HT et autorise Monsieur le Maire à régler la facture et à signer tous documents relatifs à cette prestation.

VI / Acceptation d'un don.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le bureau de l'association AEP St Pierre a décidé sa dissolution et d'aider la commune à restaurer le monument de la Vierge en lui faisant un don de 4 560.18 € correspondant au solde de son compte bancaire.

Monsieur le Maire propose d'accepter ce don et d'inscrire cette somme au budget de la commune.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le don de l'association AEP St Pierre d'un montant de 4 560.18 € et autorise Monsieur le Maire à inscrire cette somme au budget de la commune.

VII / Abandon échange chemin du Quenneval.

Pour rappel, une partie de ce chemin apparaissait sur le cadastre comme appartenant à Monsieur Daniel LACHERE. Lors d'une délibération du 25 mai 2021, le Conseil Municipal avait accepté un échange afin que ce chemin soit la propriété de la commune dans sa totalité. Le géomètre a fait des recherches auprès des services du cadastre qui ont fait apparaître une (nouvelle) erreur sur notre cadastre. Cette portion a bien été enregistrée. Elle est la propriété de la commune depuis 30 ans. Le géomètre a fait corriger cette erreur et l'échange n'est donc plus d'actualité. Néanmoins, Monsieur le Maire suggère au Conseil Municipal de proposer à Monsieur Daniel LACHERE d'acquiescer, s'il le souhaite, la parcelle passant devant sa maison au prix de 2 € le m2 et de supporter les frais de bornage et notariaux.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire de proposer à Monsieur Daniel LACHERE, s'il le souhaite, l'acquisition de la parcelle mentionnée ci-dessus au prix de 2 € le m2 ainsi que les frais de bornage et notariaux.

VIII / Délibération budgétaire modificative n°1

Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que la trésorerie l'a informé d'une anomalie concernant le compte 041 (opérations patrimoniales) au budget 2022. Afin de corriger cette anomalie, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2138 (041)	Autres constructions	2478.00	
1328	Autres subventions d'équip. non transf.		15750.00
2031 (041)	Frais d'études		-15750.00
2031 (041)	Frais d'études		2478.00
TOTAL :		2478.00	2478.00
TOTAL :		2478.00	2478.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote les crédits supplémentaires et/ou les réajustements des comptes.

IX / informations diverses.

- ❖ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a obtenu une subvention du Département d'un montant de 25 % pour les travaux d'aménagement des abords de la maison des services et du parking Sénicourt. Cette subvention s'ajoute à la subvention DETR de 22 %. Elles n'ont pas été inscrites au budget pour le moment et le seront quand le montant précis des travaux sera connu suite à la consultation des entreprises qui va être lancée dans les prochaines semaines.
- ❖ Le Département a également attribué une subvention de 4 687 € (40 %) pour la pose d'une citerne incendie impasse du Petit Val. Pour rappel, nous avons également une subvention de l'Etat d'un montant de 25 %.
- ❖ Une 3^{ème} subvention d'un montant de 15 000 € (40 % des travaux plafonnés à 37 500 €) nous a été attribuée pour la réfection d'une portion de voirie rue du Valinglin. Les travaux ne sont pas à planifiés à ce jour.
- ❖ Trésorerie : 238 155.85 €
- ❖ Fête des écoles invitation
- ❖ Inauguration restauration du monument de la Vierge : Dimanche 10 juillet à 11 heures 15

XV/ Tour de table

- Gérard PAQUES, adjoint aux fêtes, fait le point sur les dernières manifestations, il informe le Conseil Municipal de sa déception concernant la traditionnelle chasse aux œufs du lundi de Pâques (participation d'une trentaine d'enfants) et de la brocante (21 exposants et structure gonflable boudée par les enfants).
- * Succès en revanche pour le drive de plants de légumes et de fleurs organisé le 7 mai dernier, remerciements aux Wirwignois et à toutes les personnes pour leurs commandes.
- * En ce qui concerne les foulées de la Pentecôte, nombreux participants aux courses et 283 repas servis, beau succès pour une reprise. Remerciements aux bénévoles et agents de la commune qui ont participé à l'organisation.
- * Fête de la musique : 140 personnes présentes, un grand merci à tous, à nos 2 animateurs, Mme Aurore Goudron et M. Jérémy Martel (2 résidents du Béguinage) ainsi qu'au restaurant Mémère Harlé et au café de l'union.
- Marine HUMIERE, 3^{ème} Adjointe présente les grandes lignes du compte-rendu de la réunion de l'école. Les effectifs sont stables. Cependant, au vu du nombre d'élèves inscrits, il n'y aura pas de classe de tout-petits. La fête de l'école est prévue le 4 juillet, les invitations ont été envoyées.
- * Centre aéré : Les inscriptions sont closes, le quota étant dépassé, il est nécessaire de recruter un animateur supplémentaire. La fête du centre aura lieu à la salle de Wirwignes le mercredi 27 juillet.
- Jean-Marc WATTEZ informe l'assemblée que le dépôt sauvage continue à côté du container à verre situé rue à Baudets.
- Julien SENEPART informe les membres du Conseil que certains riverains se plaignent au sujet d'un véhicule qui roule à vitesse excessive au niveau de la rue du Valinglin.
- Éric HARLE, 1^{er} Adjoint informe le Conseil Municipal que dans son rapport, réalisé dans le cadre du programme national des ponts, le Cabinet Sixense Engineering recommande à la commune pour la sécurité de tous de prendre un arrêté interdisant la circulation aux véhicules de plus de 3.5 tonnes sur le pont de la Halle route de Tourlincthun afin de prévenir les accidents.
- Levée de séance à 22 h 00.